

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 27 Mars 2018

Convoqués le 19/03/2018

Affiché le 03/04/2018

Le vingt-sept mars deux mil dix-huit, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Dorée, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LEMAITRE.

Présents : M. Patrick LEMAITRE, Maire.

Mrs Guy COCOGNE et Bernard LÉVÊQUE, Adjoint.

Mmes et Mrs : Christophe MARCHAND, Gérard BOITTIN, Céline GESLIN, Marie-Thérèse CHEMIN, Jacques LEMONNIER, Aline RONCERAY, Régis BOITTIN, Conseillers Municipaux.

Elaine PERRIGOT donne pouvoir à Céline GESLIN

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L.211-11 du code des Communes.

Absents et excusés : M.-----

Secrétaire de séance : M. Marie-Thérèse CHEMIN

Aucune observation n'est présentée et le compte-rendu de la dernière séance est signé par tous les membres présents.

2018-02-06 - Vote des taux d'imposition directs locaux 2018

Le Conseil municipal de La Dorée,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L.2331-1 et suivants,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

VU l'équilibre du budget 2018 de la commune,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'impositions pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

DELIBERE :

Les taux d'imposition pour l'année 2018 sont les suivants :

	Taux	Base prévisionnelle	Produit
*Taxe d'habitation	14,25	211 000	30 068
*Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,90	153 600	35 174
*Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,94	125 600	50 165
Produit fiscal attendu			115 407

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2018-02-07-Validation du schéma directeur

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu le premier rapport du schéma directeur par mél (le 22/03/2018), en attendant le rapport définitif.

A ce jour le rapport définitif n'a pas été communiqué. Une réunion du Conseil sera planifiée dès réception de ce document pour validation afin que les premiers travaux d'assainissement à réaliser soient intégrés dans le programme d'AEP du SENOM prévus pour le 2^{ème} semestre 2018.

2018-02-08 – Vente du logement situé 18 rue des écoles

Le Maire rappelle au conseil sa délibération du 6 février dernier décidant la mise en vente du pavillon situé 18 Rue des écoles en se laissant le temps de la réflexion pour déterminer le prix de vente. Il rappelle que ce pavillon a été construit en 1972, acheté par la commune en 1992, mis en location depuis, ce logement est vacant depuis mai 2016.

Le Maire présente les estimations reçues de 2 agences ainsi qu'une offre d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Compte-tenu des estimations (entre 60 et 80 000 € net vendeur) et d'une offre d'achat écrite, faite à hauteur de 40 000 €,

*DECIDE de mettre en vente ce pavillon

*DECIDE de fixer le prix de vente à 50 000 € net vendeur et non négociable.

*AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et toute pièce nécessaires à l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

2018-02-09-Frais de fonctionnement RPI Fougerolles du Plessis/La Dorée pour 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Compte tenu du nombre d'élèves de la Dorée fréquentant l'école publique maternelle et primaire de Fougerolles-du-Plessis au 01/01/2018 (RPI),

Compte tenu du RPI qui existe entre les deux communes,

Vu la délibération du conseil municipal de Fougerolles du Plessis, en date du 22/02/2018, fixant le tarif des frais de fonctionnement,

*ACCEPTE de participer aux frais de fonctionnement et fournitures scolaires pour les 4 enfants scolarisés à l'école publique de Fougerolles du Plessis :

Elèves de l'école publique (frais fonctionnement)	1 100,04 € (04 x 275,01 €)
Fournitures scolaires	176,00 € (04 x 44 €)
Contrat ville EPSL (école publique)	44,00 € (04 x 11 €)
TOTAL	1 320,04 €

*AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le mandat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec M. David RENAULT, dès que l'acte officiel sera signé chez le notaire.

Adopté à l'unanimité.